



# LA TESTE DE BUCH

## Exposition des photographes Amateurs et Professionnels du Bassin d'Arcachon

I<sup>e</sup> édition du 10 au 19 septembre 2010

### RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de fixer les modalités de participation à l'exposition de photographie à la salle Pierre Cravey dans le cadre de la Biennale de la photographie « Instantané 2010 ».

#### Organisation

L'organisation est confiée à la Direction de la Vie Culturelle de la Mairie de La Teste de Buch, Place Gambetta 33260 La Teste de Buch. Tél. 05.57.73.69.20

#### Conditions d'inscription

L'exposition est ouverte à tous les photographes du Bassin d'Arcachon, du Val de Leyre et des communes Landaises limitrophes.

Le participant garanti implicitement qu'il est propriétaire du droit d'auteur des photographies et possède le droit à l'image si des personnes y sont présentées.

#### Inscription

Chaque photographe souhaitant exposer doit présenter un dossier qui est soumis à sélection, le dossier sera étudié selon des critères de qualité, d'originalité et de support.

Les inscriptions sont prises jusqu'au jeudi 12 août 2010. L'inscription est gratuite.

Le dossier doit comporter :

- Fiche d'Inscription dûment complétée
- Un visuel des photos présentées sous forme de tirage papier par courrier ou fichier numérique à [expophoto@latestedebuch.fr](mailto:expophoto@latestedebuch.fr)

Les exposants s'engagent à présenter uniquement les œuvres mentionnées sur la fiche d'inscription et acceptés par l'organisateur.

#### Œuvres présentées

Pour cette 11<sup>ème</sup> édition le thème est libre.

Tout format ou tout support peut être présenté.

Il peut être présenté à la sélection jusqu'à 5 photographies.

Pour des impératifs de présentation et d'équité, l'organisation se réserve le droit d'effectuer un choix et de ne présenter un nombre moindre d'œuvre que celui proposé.

L'admission sera notifiée après sélection par courriel ou courrier.

#### Arrivée et Accrochage des œuvres

Les photographies sélectionnées devront être déposées à la Salle Pierre Cravey, rue Gilbert Sore le lundi 6 septembre de 17h à 20h et le mardi 7 septembre de 8h30 à 20h.

Un justificatif de dépôt sera remis et demandé lors du retrait.

L'accrochage sera assuré par les organisateurs.

Chaque photographie devra être équipée de son propre système d'accrochage.

#### Retrait des œuvres

Le retrait des œuvres se fera le dimanche 19 septembre à partir de 18h30, les 20 et 21 septembre de 8h30 à 20h.

#### Assurance

La Ville de La Teste de Buch décline toute responsabilité en cas de vol, incendie ou détérioration de quelque nature que ce soit.

Les photographes pourront à leur souhait souscrire un contrat d'assurance.

#### Vente

Les photographes souhaitant vendre leurs œuvres devront effectuer les transactions directement avec l'acquéreur.

Les œuvres vendues seront remises aux acheteurs par le photographe après la clôture de l'exposition et en dehors de celle-ci.

#### Engagement

Les exposants ne pourront s'opposer à ce qu'il soit pris des vues d'ensemble, ni de la diffusion des vues.

Le photographe accorde à la Ville de La Teste de Buch de publier ses photographies en citant « le crédit » sur ces différents supports de communication sauf stipulé par le participant.

En conséquence toute demande d'inscription emportera de droit l'adhésion sans réserve au présent règlement, sans recours ultérieur de quelques manières ou pour quelques causes que ce soit.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement dans l'intérêt général.